



AUDITION DU HAUT-COMMISSAIRE A DANTZIG SUR LA QUESTION
DES ORGANISATIONS MILITAIRES DE LA VILLE LIBRE.

M. MACDONNELL, Haut-Commissaire, donne lecture d'un
mémoire sur cette question.

A son avis, la question est de celle dont le Conseil
doit être informé, et au sujet de laquelle il doit prendre
des mesures. Il existe à Dantzig des Sociétés Germa-
nantzikoises qui ont les mêmes titres et les mêmes statuts
que les Sociétés du Reich (Casques d'acier, Jeunes alle-
mands). Le Sénat de la Ville Libre suppose que la Société
des Casques d'acier, par exemple, ne s'étend pas hors du
territoire de la Ville libre. En ce qui concerne les
Jeunes allemands, au nombre de 800 à 1.000 Membres, leur
Société a son quartier général à Cassel. On dit, cepen-
dant, qu'elle ne paye pas de cotisation au siège central.

En ce qui concerne l'Association des sous-officiers,
son but est d'encourager la camaraderie et les intérêts
patriotiques. Les sous-officiers de l'armée allemande ont
une Association à Dantzig. Ces associations organisent
des réunions sportives où l'on prononce des discours. Elles
~~font des parades~~ ^{organisent des défilés}, elles ont une discipline et une allure
militaire.

* GENEVA *

En ce qui concerne leur activité secrète, celle-ci est plus difficile à apprécier. Le Haut-Commissaire ne dispose pas d'un service de renseignements, mais il a des raisons de croire qu'^{ces sociétés}elles font pression sur les autorités pour qu'elles agissent dans le sens du nationalisme allemand, et créent des difficultés au Gouvernement polonais. Elles sont à la base de la propagande contre la situation actuelle de la Ville Libre.

Le Conseil de la Société des Nations, sous la protection duquel est placée la Ville Libre, peut, semble-t-il, espérer, que les autorités de celle-ci prendront des mesures pour empêcher les agissements de ces Sociétés dans les limites du territoire placé sous la protection de la Société des Nations. Ce sont ceux qui ont fait le Traité de Versailles qui le referont, s'il doit être refait, et il appartient à la Ville Libre de suivre la voie indiquée par le Traité. Le Haut-Commissaire a présenté des observations dans ce sens aux autorités de la Ville Libre, et ces observations ont été reçues avec assez de froideur.

On a fait remarquer qu'il était impossible d'empêcher les défilés des Sociétés, qu'un traitement équitable était accordé à toutes les Sociétés indigènes, par exemple à l'Association des employés de chemins de fer polonais.

Il serait bon que l'on mette fin à l'activité des Associations patriotiques. Il est dit qu'elles ont pour but de renforcer les relations culturelles. Dans ce cas, il faudrait maintenir leur caractère littéraire ou culturel, et elles devraient s'abstenir de toute manifestation patriotique. Le Haut-Commissaire suggère au Conseil d'exprimer son opinion



aux autorités de la Ville Libre, par l'intermédiaire, soit du Président du Conseil, soit du Rapporteur. Cette opinion pourrait suffire, d'abord pour empêcher le développement des tendances indiquées; d'autre part, cette opinion permettrait au Haut-Commissaire d'agir avec plus d'autorité.

M. BRIAND approuve les conclusions du Haut-Commissaire.

M. CHAMBERLAIN dit, qu'à la dernière session du Conseil, il a attiré l'attention du Président SAHM sur les difficultés que causaient, à la Ville libre, les manifestations de ces Sociétés. Il a fait faire les mêmes observations à Berlin. M. Chamberlain était, à ce moment, Président du Conseil, et il a pris sur lui de formuler ces observations. Il croit qu'il serait bon que le Président en exercice parle également, ^{au Dr. Sahm} au cours de la présente session, au nom du Conseil.

Le Haut-Commissaire dit qu'il a fait, plusieurs fois, au Président Sahm, des observations et qu'il a reçu comme réponse, que le Sénat considérait que les Associations remplissaient une tâche morale.

M. Chamberlain dit, que si Dantzig veut se prévaloir de ses droits, elle doit être une Ville Libre, et non pas une partie de l'Allemagne.

Le Conseil charge son Président de présenter des observations au Dr. Sahm.